



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

ECE/WG.1/2008/4  
22 septembre 2008

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

**GROUPE DE TRAVAIL SUR LE VIEILLISSEMENT**

Première réunion  
Genève, 1<sup>er</sup> et 2 décembre 2008  
Point 6 de l'ordre du jour provisoire

**PLANIFICATION DE L'ÉVALUATION DES RÉSULTATS**

Note du secrétariat

*Résumé*

Le présent document donne un aperçu des évaluations de résultats et des autoévaluations prévues pour le sous-programme sur le logement, l'aménagement du territoire et la population. Conformément à la décision prise par la CEE de demander à chaque comité sectoriel de procéder à des évaluations biennales, il décrit le cadre des évaluations qui auront lieu au cours de l'exercice biennal 2008-2009. Il présente également les éléments du cadre stratégique pour la période 2010-2011 relatifs au sous-programme. Le Groupe de travail sur le vieillissement est invité à prendre note des réalisations escomptées et des indicateurs de succès correspondants pour les secteurs d'activité pertinents.

## I. INTRODUCTION

1. L'Organisation des Nations Unies, y compris la CEE, doit planifier ses activités en temps utile et avec le concours des parties prenantes, ce qui permet à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale de prendre les décisions de financement voulues. Après deux ans, les responsables d'un programme doivent faire rapport sur les résultats obtenus et ont l'obligation de rendre des comptes en la matière.
2. Ces dernières années, l'ONU est passée à un système de gestion fondé sur les résultats, en vertu duquel les programmes sont évalués sur la base de résultats concrets et non pas simplement en fonction des produits élaborés. Ce changement nécessite la mise en place de mécanismes permettant de superviser les résultats obtenus et les enseignements, ainsi que de faire rapport à cet égard, ce qui devrait conduire à améliorer les performances.
3. De façon générale, il existe deux cadres formels pour la planification des programmes, l'évaluation des résultats et l'établissement de rapports:
  - a) Le système d'évaluation obligatoire à l'échelle de l'ONU, conformément aux instructions de l'Assemblée générale et du Siège;
  - b) Les évaluations biennales de résultats de la CEE, qui doivent être réalisées par chaque comité sectoriel à la demande de la Commission.
4. Chaque système comporte ses propres obligations légitimes; l'objectif est d'aligner tous les processus et de rationaliser l'utilisation des ressources, notamment en harmonisant les périodes de planification et en utilisant les mêmes méthodes d'évaluation des résultats.

## II. SYSTÈME D'ÉVALUATION OBLIGATOIRE À L'ÉCHELLE DE L'ONU

5. Pour obtenir les meilleurs résultats possibles et conformément aux instructions de l'ONU, deux instruments clefs sont utilisés par toutes les entités pour s'assurer que les travaux menés correspondent bien aux objectifs fixés et aux besoins des utilisateurs et des parties prenantes:
  - a) Le cadre de gestion et de budgétisation axées sur les résultats;
  - b) Les auto-évaluations.
6. Conformément au système de gestion et de budgétisation fondées sur les résultats, tous les sous-programmes doivent, avant chaque exercice biennal, établir un cadre stratégique définissant leurs objectifs en termes de «réalisations escomptées» et, pour chacune d'elles, des indicateurs de succès. Le cadre stratégique pour l'exercice 2008-2009 du sous-programme sur le logement, l'aménagement du territoire et la population a été approuvé par l'Assemblée générale (A/61/6 (Prog. 16)).

### **III. ÉVALUATIONS BIENNALES DES RÉSULTATS DE LA CEE POUR L'EXERCICE 2008-2009**

7. Soucieux de la transparence et de l'efficacité de la gestion des programmes, les États membres de la CEE sont convenus, à la cinquante-neuvième session de la Commission en 2004, de mettre davantage l'accent sur l'évaluation comme instrument de gestion des travaux de celle-ci et de mener des évaluations biennales des sous-programmes. La réforme de la CEE lancée en 2005 a consolidé cette approche.

8. Dans le contexte des évaluations biennales, il est demandé à chaque sous-programme de définir des secteurs d'activité et de convenir des réalisations escomptées pour chacun d'entre eux, ainsi que des indicateurs de succès et des méthodes de mesure correspondants. Cette approche est plus détaillée que l'approche plus globale appliquée à l'échelle du système des Nations Unies, (voir la partie II ci-dessus), même si elle en reprend la méthode fondée sur les résultats.

9. Ces évaluations biennales devraient comporter deux étapes: a) une étape de planification, avant le début de chaque exercice biennal, ainsi qu'il est mentionné ci-dessus; et b) une étape d'évaluation, vers la fin de chaque exercice biennal, faisant le bilan des résultats effectifs pour chaque réalisation escomptée, y compris les enseignements et d'éventuelles recommandations pour un ajustement des programmes.

10. Les secteurs d'activité proposés pour le sous-programme sur le logement, l'aménagement du territoire et la population sont les suivants:

- a) Monographies nationales sur le secteur du logement;
- b) Amélioration de la performance environnementale en milieu urbain;
- c) Administration foncière;
- d) Modernisation et gestion des logements;
- e) Vieillesse de la population;
- f) Générations et égalité des sexes.

11. On trouvera à l'annexe I le projet de réalisation escomptée et d'indicateur de succès pour le secteur relatif au vieillissement de la population aux fins des évaluations biennales des résultats pour 2008-2009.

12. Le Groupe de travail sur le vieillissement est invité à apporter des contributions à la définition des réalisations escomptées et des indicateurs de succès relatifs à son programme de travail aux fins de l'évaluation biennale des résultats pour l'exercice 2010-2011, qui seront présentées à l'automne 2009 avant d'être soumises pour approbation au Comité exécutif de la CEE.

#### **IV. CADRE STRATÉGIQUE DE L'ONU POUR L'EXERCICE 2010-2011**

13. Conformément au processus de planification des programmes de la CEE, le projet de cadre stratégique a été examiné par le Comité exécutif de la CEE avant d'être soumis au Siège de l'ONU en 2008.

14. Comme indiqué dans l'annexe II, le cadre stratégique pour l'exercice 2010-2011 relatif au sous-programme contient les éléments suivants:

- a) Objectif du sous-programme;
- b) Réalisations escomptées et indicateurs de succès;
- c) Stratégie de mise en œuvre des réalisations escomptées et de l'objectif du sous-programme.

15. Le Groupe de travail sur le vieillissement est invité à apporter des contributions à l'établissement du cadre stratégique pour l'exercice 2012-2013, et devra les présenter au Comité exécutif de la CEE en automne 2009.

## Annexe I

**RÉALISATIONS ESCOMPTÉES ET INDICATEURS DE SUCCÈS RELATIFS  
AU SOUS-PROGRAMME SUR LE LOGEMENT, L'AMÉNAGEMENT DU  
TERRITOIRE ET LA POPULATION AUX FINS DES ÉVALUATIONS  
BIENNALES DES RÉSULTATS POUR L'EXERCICE 2008-2009**

**Secteur d'activité sur le vieillissement de la population: e)**

<b>Objectif de l'Organisation:</b> Améliorer la gouvernance en matière de logement et d'urbanisme dans la région de la CEE, étoffer la base de connaissances sur les questions de population, et renforcer la formulation et la mise en œuvre des politiques ainsi que les capacités aux niveaux national et local.	
Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
[...]	[...]
e) <i>Vieillessement de la population</i> Promotion de politiques et de mesures visant à adapter les sociétés au vieillissement de la population	Augmentation du nombre de pays ayant adapté leurs politiques ou pris de nouvelles mesures par rapport aux engagements figurant dans la Déclaration ministérielle de León, adoptée à la Conférence ministérielle de la CEE sur le vieillissement tenue en 2007.

## Annexe II

## PROJET DE CADRE STRATÉGIQUE POUR LA PÉRIODE 2010-2011

SOUS-PROGRAMME 8: LOGEMENT, AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE ET POPULATION

## Secteur d'activité sur la population: c)

<b>Objectif de l'Organisation:</b> Améliorer la gouvernance en matière de logement et d'urbanisme dans la région de la CEE, étoffer la base de connaissances sur les questions de population et renforcer la formulation et la mise en œuvre des politiques ainsi que les capacités aux niveaux national et local.	
Réalisations escomptées (secrétariat)	Indicateurs de succès
[...]	[...]
c) Amélioration des politiques relatives aux questions de population face aux défis liés aux changements démographiques	Nombre de pays ayant adapté leurs politiques ou pris de nouvelles mesures dans les domaines d'action définis à la Conférence ministérielle de la CEE sur le vieillissement tenue à León (Espagne), en 2007.

Stratégie

[...]

4. Le volet sur la population du sous-programme visera à promouvoir la mise en œuvre des engagements pris lors de la Conférence ministérielle de la CEE sur le vieillissement (2007), notamment en relevant les défis liés aux changements démographiques et en mobilisant le potentiel inutilisé de certains groupes de population, en particulier les personnes âgées. Un programme de coopération à l'échelle régionale concernant la collecte de données et la recherche sur des questions relatives au vieillissement de la population, la collaboration entre les générations, les relations entre les sexes, la famille et la fécondité, continuera à être mis en œuvre. On s'attachera à promouvoir l'échange de bonnes pratiques et à renforcer les capacités nationales pour l'élaboration de politiques relatives au vieillissement de la population.

-----